

Remarques sur les Inscriptions Hatréennes (VII) (Ibr. II et n.º 336)

B. Aggoula - Paris

[A philological discussion of the Hatra inscriptions Ibr. II and n.º 336 against the "natural" background of their geographical, cultural and linguistic milieu. In this respect Arabic and Syriac data as well as new Hatra inscriptions are adduced.]

L'inscription hatréenne publiée par J. Kh. Ibrahim¹, reprise par J.B. Segal et désignée chez lui sous le sigle *Ibr. II*² mérite d'être réétudiée. Le n.º 336, édité par W.al-Šāliḥī³, revu par Ibrahim et Segal, fera l'objet de certaines mises au point et de nombreux renvois à notre article, *RIH VI*⁴. Un appendice nous permettra de tirer les conclusions nécessaires.

Abréviations

AHW	W. Von Soden, <i>Akkadisches Handwörterbuch</i> . Wiesbaden 1965-1981.
AION	<i>Annali dell'Istituto Orientale di Napoli</i> .
Barthélemy	A. Barthélemy, <i>Dictionnaire arabe-français</i> (dialectes de Syrie). Paris 1935.
CAD	<i>The Assyrian Dictionary</i> of the Oriental Institute of the University of Chicago. I. Gelb, et al., eds. Chicago 1956 ss.
DISO	C. F. Jean - J. Hofstjzer, <i>Dictionnaire des Inscriptions sémitiques de l'Ouest</i> . Leiden 1956.
Dozy	R. Dozy, <i>Supplément aux dictionnaires arabes</i> , IIIe édition. Paris 1967.
Freiha	A. Frayha, <i>A Dictionary of Non-Classical Vocables in the spoken Arabic of Lebanon</i> . Beirut 1973.
Jastrow	M. Jastrow, <i>A Dictionary of the Targumim</i> . New-York 1903.
Lane	E.W. Lane, <i>An Arabic-English Lexicon</i> (rééd.). Beyrouth 1968.
RIH	B. Aggoula, "Remarques sur les inscriptions hatréennes, I", <i>Berytus</i> , 18 (1969) 85-104; II, <i>Mélanges de l'Université St. Joseph</i> 47 (1972) 3-84; III, <i>Syria</i> 52 (1975) 181-206.
Thes.	R. Payne Smith, <i>Thesaurus Syriacus</i> . Oxford 1879-1901.
Vattioni	F. Vattioni, <i>Le Iscrizioni di Hatra</i> (Suppl. n.º 8 d'AION, vol. XLI, 1981, fasc. 3). Napoli 1981.

1. *New Evidence for Settlement in the Jazirah in the Pre-Islamic period with special reference to Hatra and Jaddalah*. Ph. D. Thesis, University of London 1981. Signalée par J.B. Segal. Cf. note suivante.
2. "Aramaic Legal Texts from Hatra", *JJS* 33 (1982) 109-115.
3. "Kitābāt al-Ḥaḍr", *Sumer* 34 (1978) 69-74 (partie arabe) et Vattioni, p. 102.
4. A paraître dans *Syria*.

- 1) *Ibr.* II
 BMLT ŠMŠHR[YT RBYT']
 WHPYZW QŠŠW ḤṬ[RY']
 KLHWN HKYN PSQW
 ŠLHY 'NŠ DLZBYN LKP[']
 5 WLKŠR' WLGŠ' MN ḤD
 'GL' DY BYT 'LH'
 MNṬLT DY NSYBW 'GR
 BDYHWN MN BYT 'LH'
 W'YN LZBY<N> MNHWN KP'
 10 'W KŠR' 'W GŠ'
 'W GŠ' '<W> LGR MNHWN
 'GLT' LMWT MWT
 'LH'

*A l'instigation de ŠMŠHR[YT, l'économe]
 et HPYZW, le Président, les Hatr[éens],
 tous, ont décidé ainsi:*

- Il est interdit que quelqu'un vende des pierres
 5 et des cailloux et du mortier de l'un
 des rouleaux du temple (de la maison du dieu),
 parce qu'a été prélevé le prix
 de leur broyage sur le (trésor du) temple (de la maison du dieu).
 Et s'il en vend des pierres
 10 ou des cailloux ou du mortier
 ou du mortier (seulement), ou en loue
 un rouleau, qu'il meure
 Ô Dieu...*

L. 1: BMLT ŠMŠHR[YT RBYT']. *mlt'* signifie bien "ordre, décision". Il faut citer ici le *melat malkā* "l'ordre du roi" de la Pšitā (*Dan.*, III, 22. Corriger Payne Smith, *Thes.*, II, 211). On pourrait, vu le régime de gouvernement hatréen à cette époque, penser à un sens plus faible: "à l'instigation de". Nous donnerons des explications supplémentaires dans notre appendice. A la fin de la ligne, comme l'a remarqué Segal, il faut restituer un nom propre ou un titre: 'by' ou *rbyt'*, les deux personnages ayant préséance sur le *qaššišā*. 'by' nous est inconnu. Nous retenons le second titre *rbyt'* attesté dans l'inscription Hatra 336, dans un texte encore inédit cité par Segal (P. 115, note 7) et ailleurs. La restitution d'un second nom propre ou d'un patronyme rendrait le pluriel *qašyš'/y'* (ou *qšš'/y'*) obligatoire, ce qui n'est pas le cas.

L. 2: WHPYZW QŠŠW ḤṬ[RY']. Le nom propre *hpyzw* est attesté sous deux autres formes dans les inscriptions n.º 59: *hp[zy]*, 118, 121 et 126: *hpz'y*. Pour le mot qui suit, *qšš*, qu'Ibrahim laisse sans traduction, Segal remarque que l'orthographe est étrange. Il suggère un *pa'el* au parfait. Comme l'orthographe *qšš* pour *qšyš / qšyš'* n'est pas inconnue (*qšš'* de l'inscription n.º 232, II)⁵, nous suggérons de couper *qššw* (= *qšyšw*) "le Président", forme à finale *waw*, parallèle à la forme habituelle terminée par le *aleph* emphatique, au lieu de voir dans le *waw* une conjonction. Cet exemple unique à Hatra, est d'un grand intérêt. Il s'agit du *taffīm* du timbre *a* en finale comme c'est le cas d'une série de noms communs nabatéens⁶. Le dernier mot doit être lu *ḥṭ[ry']*, "les Hatréens".

5. B. Aggoula, *RIH* II, P. 8.

6. J. Cantineau, *Le Nabatéen*, II. Paris 1930, pp. 164-168.

L. 3: HKYN PSQW. La formule, d'après Ibrahim et Segal, se rapporte au *rab-baytā*, au *qaššišā* et aux Hatréens. Pour nous, il s'agit seulement de ces derniers.

L. 4: ŠLHY 'NŠ DLZBYN LKP[']. Ibrahim laisse le mot *šlhy* sans traduction, tandis que Segal nie tout lien avec le syriaque *šlhy*⁷. La formule *šlhy 'nš* pourrait signifier selon lui "common people". Comme il n'y a pas d'autre attestation épigraphique de *šlhy*, c'est néanmoins au syriaque qu'il faut en demander d'abord l'explication. Dans cette langue, *šlhy* et ses dérivés semblent avoir gardé des désignations capables de nous orienter. Le verbe *šallū* signifie "envoûter, faire une incantation". Il correspond à l'arabe *zağara*, action du *zāğir*, "devin", qui dénote aussi un cri, ou l'action d'empêcher. Notons que *zağara* signifie, entre autres choses, "défendre, prohiber" comme le syriaque *zgar* et ses dérivés. Pour nous, *šlhy* est une forme absolue de *šlhy'* "prohibé, interdit". Le judéo-araméen *šallūn*, "extrémités",⁸ est très significatif, lorsque nous savons que l'arabe *nahā* et ses dérivés a le sens de "finir", mais aussi "prohiber, interdire".

'nš est attesté à Hatra au sens de "quelqu'un, quiconque, aucun, personne" (n.° 79 et 293; pour le n.° 74 la lecture est incertaine). Ce sens est connu en palmyrénien, voir *CIS*, II, 3913, I, 1 et l'inscription publiée dans *Semitica*: 'nš 'nš⁹. Pour *lzbyn*, nous adoptons, comme pour la ligne 9 où il faut restituer un *n* à la fin du mot, la lecture et la traduction d'Ibrahim. L'explication de Segal par l'arabe *zaba* (i) "porter" n'est pas, ici, adéquate. Quant à *kp'* (ligne 9), les auteurs y voient un singulier "une pierre". Il faut lire *kēpē* "pierres", le pluriel en *y'* étant exceptionnel à Hatra (*tgry'* "les commerçants" au n.° 65)¹⁰.

L. 5: KŠR'. Pour Ibrahim et Segal, ce mot, attesté encore à la ligne 10, n'est autre que le syriaque *qsr'* (= *qišrā/qišrā*) "paille", mot non attesté épigraphiquement. D'après les interprétations des lexicographes, il s'agirait d'un mot technique désignant les noeuds de la paille, variante de *qišrā* (syr. *qešrā*; Brockelmann le rapproche de l'arabe *qašl*), et non pas la paille à proprement parler, ce qui rend la traduction par "paille" un peu risquée. Nous nous accordons avec eux sur la possibilité de passage de K en Q et vice versa même si nous n'avons pas d'exemple du premier phénomène à Hatra (l'exemple de 'Abrat-al-Šağirat invoqué par Segal, *qmwn* pour *kmwn*, reste significatif, même si cette localité est plus proche de Singara que de Hatra)¹¹. A Hatra, on a *kšr'* = *kaššārā* "foulon", nom de métier (n.° 13 et 98)¹² et *kšry'* = *qašrāyē* "les soldats du Castrum" (n.° 58)¹³. Pour nous, *kšr'* n'est que *ksr'* (*ksārā*), avec emphatisation de la sifflante au voisinage du *z* et il faut rattacher le nom à la racine de l'arabe *kasara* "briser, casser". Citons ici le libanais *ksār* qui désigne une "terre pierreuse non cultivable"¹⁴ et *ksārā* "petits morceaux, cailloux" plutôt que "débris"¹⁵ = arabe classique *kusāra* "broken pieces, fragments". Nous expliquons plus loin les raisons de nos préférences.

7. La référence pour *mšlhy* à *Job*, X, 22, qui d'après l'auteur serait une erreur: peut-être l'hébreu "ends", prise dans C. Brockelmann (*Lexicon Syriacum*, sub *šlhy*) qui cite G. Cardahi (*Liber Thesauri de Arte poetica syrorum*, Romae 1875 = *al-Lubāb*, dictionnaire syriaque-arabe. Beyrouth 1887) est fautive. La *Psīṭa* a *mšhy'* "désert".

8. Le mot *mšalhyā* est expliqué chez Karmsaddānī par l'arabe *sāḥir* et *zāğir*, *Lexicon Georgii Karmsedinoyo* (A.C. 1619), Romae = *Thes.* II, 1894. L'arabe *saḥara* 'an signifie lui aussi "interdire" (*Lisān*, sub *saḥara*). Pour le *zāğir* arabe, voir T. Fahd, *La Divination Arabe, études religieuses, sociologiques et folkloriques sur le milieu natif de l'Islam*. Leiden 1966, pp. 438-450 et *Lane* III, 1216-1217.

9. B. Aggoula, *Semitica* 27 (1977) 117-122 et Pl. XIV.

10. *Id.*, *RIH* II, pp. 29-30 et *Vattioni*, pp. 45-46.

11. A 12 km de *Tall 'a'far*, à droite de la route menant à Sindjar (Singara) (S.al-'Ālūsī, *Sumer* 10 (1954) 145-148 (partie arabe) et D. Oates, *Studies in the Ancient History of Northern Iraq*. London 1968, pp. 79, 148 et 150: Tell Ibra.

12. B. Aggoula, *RIH* I, pp. 88 et 97; *Vattioni*, pp. 28 et 54. On peut citer l'akkadien *kaššarum* et *kāširu*, "Packmeister" (*AHW* I, 458; Mari: *kašāru*) "l'ânier" (*CAD* VIII, pp. 266-267). L'akkadien *a*, aussi, *kāširu* "blanchisseur?" (*AHW* I, 458 et *CAD*, *loc.cit.*: "artisan qui fabrique des textiles avec une technique spéciale").

13. B. Aggoula, *Hatra et Rome, une mise au point* (à paraître); H. Ingholt (*An Aramaic Handbook*, publié par F. Rosenthal. Wiesbaden 1967, Part I / 1 (Text), n.° 15, p. 46 et Part II / 2 (Glossary), p. 46): "Césars" ou moins probablement "camp" ou "soldats"; *Vattioni* (p. 44) ne traduit pas le mot; le *kiširia* qu'il mentionne, attesté par la tablette assyrienne de Nimrud ND 346 (D.J. Wiseman, *The Nimrud Tablets*, 1953; cf. *Iraq* 15 (1953) 145) est un nom propre.

14. Et non pas "rocheuse" (*Freiha*, 153). On peut citer d'autres toponymes libanais, tel *Ksār Za'tar* (S. Wild, *Libanesische Ortsnamen*. Beirut 1973, p. 299) et *Ksārā*, localité située à proximité de Zaḥlē.

15. *Barthélemy*, p. 717.

HD. Ibrahim laisse le mot sans traduction et Segal l'explique par l'arabe *ḥadd* "limite". C'est tout simplement, le nom d'unité "un".

L. 6: 'GL'. Ibrahim comprend "chariot", Segal "circuit, enceinte". La racine sémitique 'gl' désigne tout ce qui est rond ou tout ce qui tourne. Je traduis 'gl', ici, par "rouleau".

L. 8: BDYHWN. Les auteurs lisent *bryhwn* "outside them". Segal met un point d'interrogation. Je propose *bdy* (état construit de *bdy'*) suivi du suffixe *hwn*, "leur broyage". Le judéo-araméen *bad* "olive pressée" ¹⁶, le syriaque *bādā* ou *b'ādā* "pilon" ¹⁷ et l'arabe *badd* et *budd* ¹⁸ ont conservé pour la racine *bd* un sens qui est celui de "presser" et par là de "broyer". De même la racine 'sr semble avoir en plus de l'acception "presser", celle de "broyer" ¹⁹.

L. 11: 'W GS' 'LGR. Ibrahim et Segal comprennent: "ou du mortier pour prix (provenant) d'eux", mais Segal met un point d'interrogation après "wages" et remarque que 'w gs' peut être une répétition du mot précédent par négligence. 'lgr serait une erreur pour l'gr "pour prix", comme à la ligne 7. l'gr est pour moi un verbe à la 3e personne. Je propose de restituer un w après le ' et de lire 'w "ou".

L. 12-13: 'GLT' LMWT MWT'. Pour les auteurs, 'gl't' est un adverbe de temps "vite". A mon sens, il s'agit du singulier emphatique 'gl't', correspondant au pluriel, 'gl', de la ligne 6 et on traduira "un rouleau" ²⁰. LMWT MWT' = syriaque *nmūt mawfā* est un accusatif interne "il doit mourir, qu'il meure". Pour une forme analogue, voir 'rgnyt mrgym (H 281) "il doit être lapidé" ²¹. Je fais de 'lh' de la ligne 13 un vocatif.

2) n.° 336

GLP YHBŠY BR BRNNY
BYRḤ KNWN D CCCC + XX + XX + XX + III
BMLK' DY 'LH' ŠTBW
ŠMŠBRK RBYT' WḤTRY'
5 QŠYŠ' WDRDQ' W'RBY'
KLHWN WKL DY 'L WNPWQ
LḤTR' WKL DY 'MR BḤTR'
WHKYN PSQW DY KWL DLQRB
LGW MN ML' HDYN WL[SQ L'L...]

16. *Jastrow* I, 138. *bad* signifie aussi non "une quantité", mais "une mesure" = ar. *kayl*, comme dans le syriaque (*Theo.* I, 450).

17. *Theo.*, *loc. cit.* C'est là le sens de la phrase laissée sans traduction par le *Thesaurus*: *qaysā damḥašḥin lēh 'nāšā bma'sartā d'enbē wadzaytē*, "la barre que les gens utilisent dans le pressoir à raisin ou à olives" = ar. *badd*. Voir ce mot (*Ibid.*, 937). La glose arabe de Bar-Ali prête à équivoque; on peut adopter deux lectures: --- 'aw al-kayl bikalāmi ahl dāqūqā ou --- 'aw al-kayl (wa) bikalāmi ahl --- (une localité) *dāqūqā*, "le pilon".

18. Le *budd* est expliqué par Blachère "axe de pressoir". La glose *alsahm* "qu'on envoie sur ce qu'on presse" (*Theo.*, *loc. cit.*) oblige à adopter le sens de "pilon".

19. Voir le syriaque 'et'asar = ar. *kusira* et *saḥaqaṭ al-'ayn dam'aha* = 'ašarat al-'ayn ---.

20. C'est ce rouleau que le texte appelle 'gl't', plur. 'gl'. C'est peut-être ce même sens qu'il faut donner au 'gl't' d'une inscription punique (*CIS* I, 346) où il est question d'une offrande ou d'un voeu à Tenit et Baal-Hammon. Le dédicant fait voeu d'une 'gl't' traduite "plaustrum ligneum" par les éditeurs. Le mot 'š' ici ne serait autre que l'akkadien *gaššu* (*AHW* I, 282), l'araméen *gš / gš'* et l'arabe *gašš* (prononcé *qašš* et *qišš* par les Qurayšites) "mortier" (*Lane*, 429) (*qašš / qišš*: les Libanais prononceraient 'ašš: *gš / gš'* et *ḡašš*). Le verbe 'ašša en arabe dialectal de la Syrie et du Liban signifie "serrer" (*Barthélemy*, 533 et *Freiha*, 119). La racine 'š en judéo-araméen (hébreu 'ašaq) et en syriaque. Le 'š serait l'équivalent de l'arabe *šid* "gypse" avec l'idée de *šadd* "action de presser".

21. F. Safar, *Sumer* 27 (1971) 3-5 (partie arabe); B. Aggoula, *RIH* III, pp. 181-183; H. Degen, "Weitere Inschriften aus Hatra (Nr. 281-335)", *Neue Ephemeris für Semitische Epigraphik* 3 (1978) 68-72 et "A Note on the Law of Hatra", *AION* 36 (1977) 486-490.

- 10 ŠWR' BRY' [W ---
 --- ŠWY' LQT[L']
 [']LH[']
 A sculpté Yahbšay fils de Bar-Nanai
 Au mois de Kamûn de (l'année) 463 (151/152).
 Par le conseil du dieu (ou des dieux) se sont mis d'accord (ou se sont consultés)
 Šamašbarek l'économe et les Hatréens
- 5 grands et petits et les bédouins,
 tous, et tous ceux qui entrent et sortent
 de Hatra et tous ceux qui habitent Hatra.
 Et ils ont décidé ainsi: quiconque s'approchera
 à l'intérieur (ou en deça) de cette tranchée ou grimpera [sur]
- 10 l'enceinte extérieure ou ---
 --- est digne de mort,
 Ô dieu.

Cette inscription a été réétudiée par nous et commentée longuement dans un article donné à *Syria*. Nous reprenons ici les points de divergence que font apparaître les articles de J.B. Segal et F. Vattioni, et qui, d'après nous, méritent une mise au point supplémentaire.

L.3: BMLK'. Ibrahim, Vattioni et moi-même, avons traduit *mlk'* par "conseil", d'après les sens commun de la racine *mlk* en judéo-araméen et en syriaque. Segal émet des doutes parce que cette signification n'est pas attestée. Il remarque, à juste titre, que dans le contexte sémitique, il serait étrange de voir un dieu donner un conseil plutôt qu'un ordre. Il traduit *mlk'* par "rule" se référant à l'arabe *mulk*. Nous adoptons ce point de vue et traduisons *bmlk' dy 'lh'* "par décision divine (du dieu)".

Dans la formule *bmlk' dy 'lh'*, le mot *mlk'* a une signification particulière, celle de "oracle, décision et indication", qui pour nous est le sens premier. Le judéo-araméen a conservé pour *melak* (de préférence *melēk*) le sens de "décider". Le syriaque lui, a, entre autres, *mēk* "indiquer". L'arabe *'ašāra* "conseiller", signifie aussi "ordonner, décider". Cette signification spéciale de *mlk* nous est connue épigraphiquement par un contrat nabatéen sur papyrus provenant de la région de la Mer Morte²².

'ŠTBW. Vattioni lit 'šf, nom propre, suivi de *br* "fils de".

L. 4: WHṬRY'. Vattioni lit *bḥṭry'* "tra gli Hatreni" (p. 102). '*rby*' n'est pas traduit par Ibrahim. Pour Segal il désignerait la partie de la population hatréenne appelée, ailleurs, 'RB (non la région 'Arbāyā).

22. J. Starcky, "Un contrat nabatéen sur papyrus", *RB* 61 (1954) 161-181 et Pls., I-III. La racine *mlk* avec le sens "d'indiquer, signaler" et de là "conseiller" et "instruire", explique l'embarras des commentateurs devant le mot *lidērōš* d'*Ex.*, XVIII, 15 où il est question d'oracle. Le Targum traduit *lidērōš 'ēlōhīm* par *lemōtba 'ūlpān*, la Pšīṭta l'*meš'al melā*, l'arabe de la Polyglotte *yas'alūna 'amr* et les traducteurs de la Bible de Jérusalem par "consulter". La racine *drš / drs* a en judéo-araméen, en syriaque et en arabe les sens "d'instruire, enseigner et ordonner, décider." Le *darasa* arabe expliqué par "s'est effacé" et souvent lié à *rasm* "trace, marque", ne satisfait pas tous les lexicographes. Pour certains, il s'agit d'un *rasm* qui serait couvert de sable et de terre, ce qui signifie en réalité "laisser une trace". C'est ainsi que *drš* est synonyme de *rasm* "trace, marque" et le *mudarris* est synonyme de *mu'allim* (de 'allama) "instructeur" et "celui qui fait ou laisse des traces et des marques"; *rasm*, plur. *rusūm* et *marṣūm*, plur. *marāsīm* signifient "trace, marque" et "instructions, ordres et décisions". Seule la Vulgate traduit *quaerens sententiam* et l'arabe *yas'alūnā 'amra-l-lāh*. C'est là le sens exact de notre mot *mlk' dy 'lh'*.

L. 8-9: DLQRB/DLQR[W]B --- ML'. Ibrahim et Segal lisent *dlgmwb*, "volera", influencés, sans doute, par l'inscription Hatra 281. Mais ce dernier texte n'utilise pas plus que l'inscription *Ibr. II* le verbe *gnb*. Le premier recourt au verbe *nsb* "prendre" et le second ne connaît que *zbn* "vendre". Par ailleurs, ce que les auteurs ont pris ici pour un *noun* semble être plutôt une cassure, vu son épaisseur différente de celle des autres lettres. Vattioni lit *dlgyb* "respondera" et interprète en conséquence *ml'* "parole" tandis qu'Ibrahim et Segal le traduisent par "store".

L. 9: WL[SQ L'L]. Ibrahim et Segal lisent *lgw mn*. Le fac-similé publié par W. al-Šāliḥī, laisse supposer un *l* et les restes de *mn* à la fin de la ligne, mais la photo, elle, ne laisse rien voir. Si la photo d'Ibrahim confirmait le fac-similé d'al-Šāliḥī, on pourrait lire *l'l mn* "au-dessus".

L. 11: ŠWY' LQṬ[L]. Ibrahim et Segal lisent *hw gwy'* "de la communauté". Le mot qui suit serait *lqṭyl* "sera tué". Les restitutions après *šwr' bry'* (L. 10: Segal, L. 6) et après *lqṭ[l']* (L. 11: Segal, L. 7-9) sont hypothétiques.

L. 12: [']LH[']. Vattioni lit *'lh* qu'il laisse sans traduction. On pourrait, comme dans l'inscription *Ibr. II* (L. 13) restituer *'lh* "Ô Dieu". Le *l* et le douteux *h* permettent cette hypothèse.

Le texte *Ibr. II* concerne uniquement la vente de trois catégories de matériaux de construction: *kp'* "les pierres", *ksr'* "les cailloux" et *gs'* "le mortier". En fait, il s'agit de pierres gypseuses et de cailloux de même nature avec le quels on prépare du mortier dans le Nord de l'Irak et surtout dans la région de Hatra où ils abondent (toute la terre qui entoure la ville est gypseuse). C'est ce qui explique que la prohibition les englobe ensemble. La fabrication du mortier exige un mélange de gypse et de calcaire pour affaiblir ses propriétés liantes et le broyage (*bdy'*) de ces matériaux après les avoir cuits dans un four à mortier. Le *gs'* est le mortier en poudre prêt pour la construction. Pour le préparer, on emploie un "rouleau" en calcaire dur qu'on appelle en arabe de la région de Mossoul *mandarūn* (araméen dialectal: *mandarūnē*).

La plaque portant le texte de la loi n.º 336 était érigée dans la niche aménagée dans le mur oriental de la salle d'Hercule (à la porte Nord de la ville), c'est-à-dire dans l'enceinte intérieure. Si le mot *ml'* dénotait "magasin" comme l'ont pensé Ibrahim et Segal, le démonstratif *hdyn*, nous obligerait à le voir dans la salle d'Hercule où a été découverte l'inscription Hatra 336, ce qui n'est pas le cas. On peut ajouter que le style si solennel de ce texte paraîtrait démesuré, s'il ne visait qu'un vol commis dans cette pièce. La position même de la plaque, à l'entrée de la ville, suppose que le législateur voulait qu'elle soit visible de tous les passants. L'accord a été conclu entre les *hṭry' qšyš' wdrdq'* "les Hatréens grands et petits", les *'rby' kllwn* "tous les Bédouins", *kl dy' mr bhṭr'* "tous ceux qui habitent Hatra" et *wkwl dy' l'wnpwq* "et tous ceux qui entrent et sortent de Hatra". De plus *šwy' lqṭ[l']* "est passible de mort" n'est pas équivalent à *rgmyt mrgym* "qu'il soit lapidé" de Hatra 281 et suppose un crime commis envers les habitants de la ville et les passants, par les "Bédouins". La précision *'rby' kllwn* "tous les Bédouins" est significative, parce qu'elle montre bien qu'il ne s'agit pas d'une unité ethnique, mais de plusieurs groupes de Bédouins vivant dans la steppe entourant Hatra. La réunion qui aboutit à l'accord est présidée par un *rbyt'*, qui administre la ville en l'absence du *maryā* "Seigneur". Le texte suppose aussi une vacance du pouvoir civil, dont les causes nous sont inconnues, ce qui a dû laisser la place à une période d'anarchie durant laquelle les Bédouins de la Djazirah de Mossoul et de Tikrīt ont dû harceler les citadins, les commerçants et les pèlerins, ceux que désigne l'expression *kwl d'l'wnpwq lhṭr'* "tous ceux qui entrent à Hatra et en sortent." Le fait qu'il s'agit d'un accord prouve qu'à cette époque Hatra ne gouvernait pas cette steppe puisqu'aucun *mry'* ou *rbyt'* ne porte le titre *d'rb* "de l'Arabie" que porteront après la royauté tous les souverains de cette ville. Le terme *'šṭbw* "ils se sont mis d'accord", révèle un décret accepté, de bon gré, par tout le monde et non pas imposé par une autorité.

Pour le dieu invoqué, que J.B. Segal identifie à Baalšamin, il s'agit de *mrn nšr'* dont le culte est attesté par

plusieurs inscriptions, statues et reliefs²³, représenté sur la partie supérieure de la plaque portant l'inscription n.° 336, à proximité de laquelle se trouvait aussi *Ibr. II*. A ce sujet, nous donnons notre traduction d'un texte syriaque dont l'auteur vivait au VIIème/VIIIème siècle²⁴ concernant le culte de l'Aigle à Hatra même: "D'où les Romains ont-ils appris à adorer l'aigle? Il paraît que le culte (l'adoration) de l'aigle est très ancien chez les Grecs et la ville de Qenn-Nešrîn qui est construite à son nom en témoigne. C'est cette image de l'aigle que les Romains ont adorée jusqu'à l'apparition de Notre Sauveur. Pilate (lui aussi) rend témoignage puisque c'est lui (l'aigle) qu'il a fait adorer par les Juifs. Son culte a proliféré dans d'autres pays. Le roi ḥṯrw qui a construit Hatra à son nom est monté à une époque à Qenn-Nešrîn et l'a pillée et a rapporté l'idole de l'aigle. Il construisit une ville à Kaškar et l'y installa. Cela eut lieu, à ce qu'on dit, à l'époque de Nabuchodonosor. Et les Hatréens ont fait une idole de l'aigle pour Nyšr fils de Dypr, leur roi (gouverneur) qui les assujettissait durement".²⁵

Le texte de Bar-Daysan (= Bar-Dēšan) concernant la lapidation des voleurs à Hatra²⁶ mérite un examen particulier. Nous le donnons ici avec notre traduction: *šim nāmōsā bḥaṣṣrā dkūl dgānēb 'bīdīā z'urat 'apēn dmayyā šāwā dnetergēm* "une loi est établie à Hatra: (que) quiconque vole un petit objet même (un objet) pour l'eau est passible d'être lapidé". Eusèbe de Césarée dans la *Praeparatio Evangelica* traduit le texte de Bar-Daysan²⁷ en lisant *'bīdīā z'urat 'apēn dmayyā*²⁸, ce qui explique son *πιαξιον οβολου* "d'une obole" = de prix minimale (*z'urat dmayyā*). L'auteur ou la source à laquelle il a puisé connaissait bien la législation hatréenne en cette matière car la précision *'apēn dmayyā* trouve son équivalent dans *ḥd mn grb' hlyn* "(même) une de ces outres" (H 281). L'outre était un récipient privilégié pour l'eau chez les Bédouins et les villageois, jusqu'à il y a une vingtaine d'années.

Le mot *šlhy* est synonyme de *bgn 'l* des autres textes hatréens. Le verbe *bgn* signifie simplement "crier" comme le syriaque *bgn* et le judéo-araméen *pegan/pagan*²⁹. Avec *'l*, il prend une signification spéciale, celle d'"envoûter, maudire" et "interdire"³⁰. Dans les textes hatréens (n.° 29, 247 et 281), la formule *bgn 'l a*, partout, le sens d'"interdiction de" (*bgn* étant l'état construit de l'emphatique *bgn'*). Suivie du nom d'un ou de plusieurs dieux, elle revêt un caractère divin. Dans les trois inscriptions citées, il s'agit, toujours, d'une action prohibée par un décret. Ainsi, il n'y aurait pas deux sortes de vol d'importance différente³¹ à Hatra 281³², mais une seule action, interdite, comme c'est le cas dans *Ibr. II* pour ce qui concerne la vente de matériaux appartenant au temple. Cette interdiction, lorsqu'elle prend un caractère législatif (interdiction divine ou simplement administrative) entraîne une punition, qui est, en l'occurrence, la lapidation et l'exécution capitale.

23. B. Aggoula, *Trois Catégories d'Edifices Hatréens*. Thèse de Doctorat (3ème cycle), Lyon II 1974 (non publiée), et "Hatra, l'Hiéropolis du désert mésopotamien", *Archaeologia*, 102 (1977) 35-54.

24. J. M. Fiey, *Assyrie Chrétienne*, t. 3. Beyrouth 1968, pp. 162-167.

25. Théodore Bar-Kōnī, *Liber Scholiorum*, I (texte syriaque). Ed. A. Scher (CSCO, Syr., 19). Paris 1910, traité V, pp. 369-370.

26. *Liber Legum Regionum (nāmōsē d'atrāwātā)*, éd. et traduction latine de F. Nau et notes de Th. Nöldeke (*Patrologia Syriaca* II). Paris 1907, p. 591.

27. VI, 10-24 = *Vattioni*, p. 3, note 19.

28. F. Nau, *Liber*, p. 590: "parvi licet pretii"; H.J.W. Drijvers, *The Book of the Laws of Countries*. Assen 1965, pp. 46-47: "everyone who steals a trifle, if only water..."; et R. Degen, "A Note on the Law of Hatra", *AION* 37 (1977) 486-490: "... even of water".

29. *Thes.*, I, 447 et *Jastrow*, II, 1134.

30. Pour les différentes interprétations de *bgn*, nous renvoyons aux articles de B. Aggoula, *RIH* I, p. 91; R. Degen, "Zur Bedeutung von *bgn* in den Hatra Inschriften", *Neue Ephemeris für Semitische Epigraphik* 2 (1977) 99-104: bibliographie et *Vattioni*, p. 32.

31. R. Degen, *AION* 37 (1977) 490.

32. Nous donnons comme parallèle l'arabe *'ayyaṭ 'alā* (dialectes libanais et syrien) rapporté par Barthélemy (p. 56), synonyme de *zaḡara*. Voir aussi *Freiha*, p. 123 et *Dozy*, II, p. 195 = arabe classique *šāḥa 'alā*. Pour *bgn 'l* "maudire et malédictions" nous citons l'arabe *da'ā 'alā* rapporté par *Lisān al-'arab* sub *la'ana*. Cette signification ambiguë de *bgn 'l* est à l'origine du malentendu de la *Pšitā* traduisant *Gen.*, XLI, 55 *wayyis'aq ha'am 'el* par *wambagnin 'ammā 'al*, ce qui, pour nous, est un contre sens trouvant ses origines dans le Targum *ūṣwaḥ 'ammā qodam*. En fait, le (ou les) traducteur(s) avait compris le *ūṣwaḥ qodam* comme équivalent de *šāḥa fi waḡh* "crier en face de quelqu'un, gronder" (*Barthélemy*, p. 452: crier devant quelqu'un).

<i>Ibr. II</i>	<i>N.º 336</i>	<i>Inscr. Inédite</i>	<i>N.º 281</i>	<i>Liber Legum Reg.</i>
BMLT + RBYT' + QŠYS'	1) BMLK' DY 'LH'	1) KHYN PSQW + NRGWL +	1) BGN - la triade 'L	1) kùl dgānēb 'bīdā z'ūrīā
HTRY' KLHWN.	2) ŠTBW : RBYT'	SNTRWQ MLK' + RBYT'	MN DY LNSB - la	
HKYN PSQW :	+ HTRY' QŠYS' WDRDQ'	+ QŠYS'	liste des objets	
ŠLHY 'NŠ	+ 'RBY'	2) énoncé de la prohibition	dont le vol est	
DLZBYN - énumération	+ KL DY 'L WNPWQ	3) la décision	interdit, appartenant	
des matériaux	LHTR'		à BRMRYN	
dont la vente est	+ KL DY 'MR BHTR'		2) WMN DY	2) w'āpēn dmayyā
interdite.	3) HKYN PSQW :		LNSB HD MN GRB'	
MN HD 'GL' DY	4) énoncé du crime		HLYN MN DY BRMRYN	
BYT 'LH'	5) ŠWY' LQ[IL]		3) HWY HLM'	3) šāwyā dnetergēm
W'YN LZBY <N > - énumé-	6) [']LH[']		4) DY 'RGMYT MRGYM	
ration des matériaux				
'W GŠ'				
'<W > LGR MNHWN 'GLT'				
LMWT MWT'				
'LH'				